

AVIS DE CONVOCATION NOTICE OF MEETING

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, avis vous est par la présente donné par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière que vous êtes convoqués à une session extraordinaire du conseil qui se tiendra le **lundi le 26 août 2024 à 8 h** à la bibliothèque municipale de Chelsea, au 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea (Québec).

To all Council members of the Municipality of Chelsea, notice is hereby given by the undersigned Director General and Registrar-treasurer that you are summoned to an extraordinary Council meeting to be held **Monday August 26, 2024, at 8 a.m.** in Chelsea's municipal library, at 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea, Québec.

L'ordre du jour est le suivant:

The agenda is as follows:



ORDRE DU JOUR SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 26 AOÛT 2024 – 8 h

AGENDA EXTRAORDINARY SITTING OF COUNCIL AUGUST 26, 2024 – 8 A.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les sessions du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA

2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT

3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

4) SERVICES ADMINISTRATIFS

- a) Approbation de l'entente avec la Fondation Chelsea Foundation pour l'acquisition des lots 6 639 799 (non-officiel) et 6 640 487 (non-officiel) pour la nouvelle école 039 sur le territoire de la Municipalité de Chelsea / Approval of the agreement with Fondation Chelsea Foundation to acquire lots 6 639 799 (unofficial) and 6 640 487 (unofficial) for the new school 039 on Chelsea's territory

5) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Donné à Chelsea, Québec ce 23^e jour du mois d'août 2024.



Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière
Director General and Registrar-Treasurer

Session extraordinaire du 26 août 2024 / August 26, 2024, extraordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du jour
gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session extraordinaire du 26 août 2024 / August 26, 2024, extraordinary sitting

**APPROBATION DE L'ENTENTE AVEC LA FONDATION CHELSEA
FOUNDATION POUR L'ACQUISITION DES LOTS 6 639 799 (NON-OFFICIEL)
ET 6 640 487 (NON-OFFICIEL) POUR LA NOUVELLE ÉCOLE 039 SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après CSSPO) souhaite bâtir une nouvelle école sur le territoire de la Municipalité, identifiée par le numéro 039;

ATTENDU QUE le CSSPO peut requérir que la Municipalité lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d'une école en vertu des articles 272.2 à 272.13 la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les immeubles d'intérêt sont les lots 6 274 715, 6 274 716, 6 274 717 et 6 274 718, les lots 6 639 799 (non-officiel) et 6 640 487 (non-officiel), ainsi que le lot 6 274 719 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la direction générale a été mandatée pour négocier avec la Fondation Chelsea Foundation, propriétaire des lots visés et que les parties ont conclu une entente à cet effet au montant de 990 000,00 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE l'acquisition du terrain sera financée par le règlement d'emprunt numéro 1311-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise la signature de l'entente entre la Municipalité de Chelsea et la Fondation Chelsea Foundation pour l'acquisition des lots 6 639 799 (non-officiel) et 6 640 487 (non-officiel) au cadastre du Québec, le tout selon les modalités de l'entente, au montant de 990 000,00 \$ plus taxes applicables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-723 (Terrains-administration), règlement d'emprunt 1311-24.

Session extraordinaire du 26 août 2024 / August 26, 2024, extraordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
extraordinaire soit levée.